

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 93 ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13e) – Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SEMAPA sur des emprises situées 5-19, avenue de la Porte d'Ivry.

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.300-4 et L.300-5 ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry à Paris (13e), signée le 24 janvier 2006 et reçue à la Préfecture de Paris le 1er février 2006, et ses avenants successifs signés le 15 novembre 2012 et le 16 octobre 2015, respectivement reçus à la Préfecture de Paris le 16 novembre 2012 et le 19 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur des emprises situées 5-19, avenue de la Porte d'Ivry ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SEMAPA sur des emprises situées 5-19, avenue de la Porte d'Ivry à Paris (13e) est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention visée à l'article 1 ci-dessus, telle qu'elle est annexée au présent délibéré.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO